



Commune de
Blonay – Saint-Légier
LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE BLONAY - SAINT-LEGIER**

PREAVIS No 02-2026

**concernant l'acquisition de véhicules
pour le service des espaces publics,
pour un montant total de CHF 129'000.-**

Date proposée pour la 1^{ère} séance de commission :

Mercredi 14.01.2026 – 19h30

Salle du Léman

Blonay, le 18 novembre 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet l'acquisition de véhicules pour le service des espaces publics, pour un montant total de CHF 129'000.-.

2. Camionnette 1

La camionnette Citroën Jumper 2.2, de 2009, affectée au secteur Espaces verts, a été achetée pour un montant de CHF 25'000.- et a engendré des frais de réparation de CHF 28'900.- jusqu'à ce jour.

Ce véhicule, qui totalise 16 ans de bons et loyaux services et 99'687 km au compteur, est utilisé avant tout pour la tournée des corbeilles (déchets urbains) et pour certaines livraisons de tables et bancs dans le cadre du service à la population.

Cette camionnette est également utilisée pour le transport et le déchargement de matériel et de matériaux, le transport de machines et de marchandises.

Pour cela, il est important que son gabarit général ne soit pas trop volumineux (chemins et ruelles étroits).



Un contrôle technique au Service des automobiles et de la navigation a eu lieu en 2025.

En vue de cette expertise, des réparations de la carrosserie ont dû être réalisées, car une forte quantité de rouille était présente à de nombreux endroits. Il a alors été clairement annoncé par le carrossier que ces réparations pourraient lui permettre de passer ce contrôle encore cette fois-ci, mais que la rouille était bien trop présente pour que ce véhicule ait une durée de vie plus longue.

3.1 Etude et comparaison

Une recherche large a été menée afin de trouver le véhicule idéal susceptible de remplacer la camionnette 1 ci-dessus.

Le critère de la charge utile sur le pont a été privilégié, car cette camionnette est utilisée pour l'arrosage des massifs et bacs à fleurs avec une citerne de 1000 litres, et également pour le transport de machines et matériaux lourds.

Un véhicule étroit et pas trop long correspond au mieux aux besoins du secteur des Espaces verts afin de garantir une meilleure sécurité sur le bord des routes et le passage dans les ruelles étroites.

Un pont basculant permettrait de gagner du temps et des efforts ; il économiserait la santé des collaborateurs lors des différents déchargements (gravier, terre, gazon, etc.).

Deux marques ont été retenues pour le remplacement de cette camionnette :

- Ford Transit
- Isuzu Dmax N60

Les raisons de ce choix sont les suivantes :

- Marques connues, réputées auprès des communes et principalement auprès des services de voirie
- Entreprises et marques ayant un suivi pour la livraison des pièces de rechange



Isuzu Dmax N60



Ford Transit

3.2 Eléments financiers

Le tableau ci-après compare les deux camionnettes, leur prix, ainsi que différents éléments techniques :

- La longueur ainsi que la largeur du véhicule sont des éléments à prendre en considération, car ce véhicule sera très souvent utilisé au bord des routes, ainsi que relevé plus avant dans ce préavis
- Afin de pouvoir charger un maximum d'eau dans la citerne, la charge admissible sur le pont est primordiale
- La proximité du fournisseur afin de faciliter les services/réparations et de favoriser les entreprises de proximité

	Isuzu Dmax N60	Ford Transit
Moteur	1898 cm ³ - 120cv	1996 cm ³ - 130cv
Longueur	4,780 m	5,572 m
Largeur	1,900 m	2,474 m
Pont	3,280 m	3,150 m
Charge pont	1'100 kg	1'055 kg
Charge tractable	3'500 kg	2'800 kg
Pont basculant	OUI	OUI
Prix total TTC	CHF 47'900.00	CHF 54'515.00
Avis	1	2

Conclusion et choix

Après analyse des différents points, le véhicule Isuzu Dmax N60 correspond le mieux aux besoins du service des espaces publics selon les critères mentionnés ci-dessus, notamment au niveau de ses dimensions qui permettront de garder une polyvalence, afin de pouvoir passer dans les ruelles les plus étroites de notre commune tout en maintenant la sécurité en bord de route. Ce choix nous a paru être le meilleur.

Le montant de l'achat, tous frais compris, est de CHF 47'900.- TTC.

4. Camionnette 2

La deuxième camionnette est un véhicule Citroën, de 2013, acheté pour un montant de CHF 41'000.- qui a engendré des frais de réparation de CHF 33'900.- jusqu'à ce jour.

Ce véhicule, qui totalise 11 ans de bons et loyaux services et 89'687 km au compteur, est utilisé pour la tournée des éco-points, car son pont est assez grand pour vidanger les points de récolte du PET sur les deux secteurs de Blonay et de Saint-Légier. Il est indispensable pour effectuer les livraisons de tables et de bancs dans le cadre du service à la population et particulièrement utile lors des manifestations communales pour la livraison des frigos, de la vaisselle recyclable et d'autres appareils.

Cette camionnette dispose d'une plaque élévatrice indispensable à l'arrière de son pont, ce qui permet d'effectuer les manipulations de palettes et autres avec sécurité.

Elle est aussi régulièrement affectée au service des bâtiments pour le transport du vin communal et sert également au transport et au déchargement de matériel et de matériaux, de machines et de marchandises, mais elle arrive désormais en fin de vie.

En vue d'une prochaine expertise, un passage en carrosserie a été obligatoire, car une forte quantité de rouille était présente à de nombreux endroits.

Il a été clairement annoncé par le carrossier que ces réparations pourraient lui permettre de passer ce contrôle encore cette fois-ci, mais que la rouille était bien trop présente pour que ce véhicule ait une durée de vie plus longue.

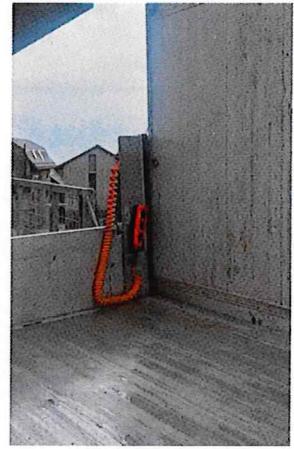
Il faut noter que ce véhicule subit régulièrement des pannes diverses. Les coûts augmentent chaque année et ceci n'est plus acceptable. De plus, les petits trajets entre les éco-points ne sont pas idéaux pour économiser la mécanique de ce véhicule.



Plaque élévatrice



Vue d'ensemble



Boîtier de télécommande

4.1 Etude et comparaison

Une recherche large a été menée, afin de trouver le véhicule idéal.

Le critère de la charge utile sur le pont a été privilégié, mais aussi celui de la dimension du véhicule, afin de permettre le chargement des nombreux sacs de PET des différents éco-points.

Ce véhicule doit également disposer d'une boîte automatique, puisque les trajets sont courts et nombreux, cela afin d'économiser l'embrayage ainsi que la mécanique en général. De plus, un véhicule 4X4 est souhaité, puisque le travail de nettoyage des éco-points se fait toute l'année et par n'importe quel temps.

Deux marques ont été retenues pour le remplacement de cette camionnette :

- Ford Transit
- WV Crafter 35 Châssis cabine

Les raisons de ce choix sont les suivantes :

- Marques connues, réputées auprès des communes et principalement auprès des services de voirie
- Entreprises et marques ayant un suivi pour la livraison des pièces de rechange.



VW Crafter 35



Ford Transit

4.2 Eléments financiers

Le tableau ci-après compare les deux camionnettes, leur prix, ainsi que différents éléments techniques.

Malheureusement, la marque Ford ne peut pas proposer un véhicule 4X4 avec boîte automatique et n'offre pas non plus de suspension renforcée, cette dernière étant indispensable au vu du poids des palettes. Ci-dessous, les caractéristiques des deux véhicules :

	Ford Transit	VW Crafter 35
Moteur	1996L - 130 cv	2000L - 163 cv
Longueur	5,572 m	6.204 m
Largeur	2,474 m	2.427 m
Pont	3,150 m	3.500 m
Charge pont	958 kg	1'150 kg
Boîte automatique	NON	OUI
Prix total TTC	CHF 64'713.00	CHF 80'912.70
Avis	2	1

Conclusion et choix

Après analyse des différents points, le véhicule VW Crafter 35 correspond le mieux aux besoins du service des espaces publics selon les critères mentionnés ci-dessus, notamment la boîte automatique et le pont renforcé. A noter également, la différence de puissance avec 163 CV pour le véhicule VW et sa longueur plus avantageuse, particulièrement intéressante pour charger le PET (3 fois par semaine). De plus, le service possède déjà deux véhicules VW qui donnent entière satisfaction, ce qui permet d'être confiant dans ce choix.

Le montant de l'achat, tous frais compris, est de CHF 80'912.70 TTC.

À noter que la reprise des véhicules en fin de vie n'a pas été demandée aux fournisseurs des camionnettes. Ce choix a été fait pour des raisons économiques : en effet, ce type de véhicule se revend très facilement à l'exportation, à un prix généralement supérieur à celui proposé dans le cadre d'une reprise standard.

6. Total des coûts

Les deux véhicules ainsi que les coûts et fournisseurs sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Total des coûts des acquisitions	Total TTC
• Camionnette 1, Isuzu Dmax N60	CHF 47'900.00
• Camionnette 2, VW Crafter 35	CHF 80'912.70
TOTAL des 2 véhicules	CHF 128'812.70
Total arrondi	CHF 129'000.00

7. Rapport de la durabilité sur l'achat de véhicules pour le service des espaces publics

Introduction

Notre commune doit acquérir deux camionnettes à moteur thermique pour le service des espaces publics. Après une analyse approfondie des options disponibles, il a été conclu que l'achat de véhicules électriques n'est pas viable pour plusieurs raisons. Ce rapport explique en détail les considérations de coût, de performance et de durabilité qui justifient cette décision.

Considérations de coût

Les véhicules électriques présentent des coûts initiaux significativement plus élevés comparés aux véhicules à moteur thermique. Cette différence de prix est principalement due au coût élevé des batteries et des technologies associées. De plus, les infrastructures nécessaires pour la recharge (bornes de recharge, installations électriques) ajoutent des coûts supplémentaires non négligeables.

Poids et charge utile

Les batteries des véhicules électriques sont très lourdes, ce qui réduit la charge utile des camionnettes. Pour le secteur voirie, il est essentiel d'avoir une capacité de charge maximale pour transporter les équipements, matériaux et déchets. Les véhicules à moteur thermique offrent une meilleure performance en termes de charge utile, ce qui les rend plus adaptés à nos besoins opérationnels.

Performance en altitude

Les essais effectués ont montré que les véhicules électriques ne sont pas performants dans la configuration propre à notre commune, avec des différences d'altitude aussi importantes (de Clies jusqu'aux Pléiades, environ 900 mètres). Les variations de dénivelé affectent considérablement l'autonomie des batteries. En revanche, les véhicules à moteur thermique maintiennent une performance constante, quelle que soit l'altitude, assurant ainsi une meilleure fiabilité pour les tâches quotidiennes.

Durabilité et maintenance

Les véhicules à moteur thermique sont actuellement plus résistants et plus faciles à entretenir dans le contexte de notre commune. Les compétences et les infrastructures de maintenance disponibles sont principalement orientées vers ce type de véhicules. Adopter des véhicules électriques nécessiterait une formation supplémentaire pour le personnel et des équipements de maintenance spécifiques, augmentant ainsi les coûts et les complexités opérationnelles.

Conclusion

Compte tenu des considérations de coût, de charge utile, de performance en altitude et de durabilité, il est recommandé d'opter pour l'achat de véhicules à moteur thermique pour la commune. Cette décision est basée sur des critères pragmatiques visant à assurer l'efficacité, la fiabilité et la rentabilité des opérations de voirie et espaces verts.

8. Aspects financiers

Amortissement

L'amortissement prévu par MCH2 (modèle de compte harmonisé) est fixé pour une durée de 10 ans, dès utilisation des véhicules.

Plan des investissements

Ces achats figurent au plan des investissement pour la somme de CHF 154'000.00 en 2026.

Financement

Le financement de cette dépense sera assuré par la trésorerie courante.

Plafond d'endettement

Le plafond d'endettement autorisé par le Conseil communal pour la législature 2022-2026 se monte à CHF 155'000'000.-.

Dettes à long terme	CHF 84'675'000.00
Dettes à court terme	CHF 5'000'000.00
Total à la date du présent préavis	CHF 89'675'000.00

Endettement total au 17.11.2025 CHF 92'339'005.44
(rubriques 920 – 923 du bilan)

Coûts financiers annuels (TTC)

Amortissement annuel	CHF 12'900.00
----------------------	---------------

9. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier
décide

- ⇒ d'autoriser la Municipalité à acquérir les véhicules tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- ⇒ de lui accorder à cet effet un montant de CHF 129'000.-.



Délégation municipale : M. Jean-Marc Nicolet